

Fiche d'expérience n°1 Reformes institutionnelles et politiques

Statut de diffusion :

Auteurs de la fiche : Abdoul Razac Napon

Lieu d'écriture : Ouagadougou

Date d'écriture (aaaa-mm) : Février 2015

Texte :

Présentation du sujet

Aly Sanou, Secrétaire général du Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP).

Analyse de la situation

Par rapport aux institutions, il faut avouer que le rôle du CES est insignifiant, sinon nul. C'est le prototype d'institutions créées pour faire bien. Par contre, l'ASCE et la Cour des comptes, personne ne peut discuter de leur utilité, mais plutôt de leur efficacité. Ces deux institutions souffrent cependant des problèmes de personnels qualifiés et suffisants pour mener à bien leurs missions. Et cela a été fait sciemment, puisque le pouvoir n'a pas intérêt à leur bon fonctionnement. Elles servent à meubler la démocratie. Ces deux institutions, malgré les problèmes, produisent de bons rapports. Mais ces rapports sont dans les placards. Les rapports de l'ASCE par exemple sont transmis à la justice, mais en plus du manque de volonté politique, notre justice n'a pas de magistrats qualifiés pour ce genre de dossiers. Et le problème est connu. Le gouvernement a toujours refusé de créer un pôle financier, avec des magistrats spécialisés dans les questions de crimes économiques. Et la rotation de magistrats ne permet même pas aux magistrats de s'imprégner de ces questions. Mais le gouvernement n'a jamais voulu d'une justice indépendante et compétente. On a même créé la Haute Cour de justice chargée de juger le chef de l'Etat. Les membres de cette Cour sont en même temps nommés par le président du Faso et des députés. Supposons que les membres de cette Cour soit des élus de l'opposition. Il faut craindre les règlements de compte et un blocage du fonctionnement du pays. Dès lors qu'il y a la justice, si elle fonctionne bien, on n'avait plus besoin de la Haute Cour de justice. Et l'éclatement de la Cour suprême en plusieurs Chambres n'a pas amélioré le

fonctionnement de la justice. Les présidents de ces institutions sont toujours nommés par le président du Faso et les contrôle totalement. Le président du Faso est le président du Conseil supérieur de la magistrature et son ministre de la justice est le vice-président. Les membres nommés sont les plus nombreux. Ce qui est encore grave est que pendant longtemps, on a fait la promotion des juges acquis. Des magistrats sont même nommés à des postes politiques sans perdre leur statut.

Défis

Il faut alors une société civile forte et indépendante et des institutions fortes et indépendantes également. La première, c'est la justice.

Propositions

Pour des réformes, il suffit de prendre le rapport du Collège des sages et du MAEP, et vous avez tout. Le problème, c'est l'application des recommandations. Les réformes ne sont qu'un saupoudrage pour faire bien. Les instructions ne répondent pas également à un besoin et un objectif. Il faudrait envisager d'exclure les magistrats qui s'engagent dans la politique comme dans l'armée, afin d'éviter un conflit d'intérêt. La promotion des magistrats dépend du ministre de la justice. On ne peut pas dans ces conditions avoir une justice indépendante. Au niveau des réformes politiques, je soutiens les candidatures indépendantes. Par contre, la limitation du nombre de partis politiques viole la liberté d'association, les droits politiques de chaque individu. Le régime présidentiel ou présidentieliste en lui-même ne pose pas problème. Ce n'est pas le type de régime qui donne plein pouvoirs au président. Ce sont la qualité de la démocratie. Quel que soit le type de régime, si les gouvernants ne sont pas encadrés par des institutions et une veille citoyenne, ils vont instaurer un pouvoir dictatorial.

Saisie par : Abdou I Razac Napon

Langue de la fiche : français

Contexte :

Date de création : Février 2015

